



LIVRE DES RÉGLEMENTS DU CONSEIL DE
LA MUNICIPALITÉ DE BATISCAN

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES CHENAUX
MUNICIPALITÉ DE BATISCAN

**RÈGLEMENT 112-2009 AYANT COMME OBJET DE MODIFIER LE RÉGLEMENT DE
ZONAGE NUMÉRO 099-2008**

RÉSOLUTION 2010-01-1034

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la session du 9 novembre 2009

EN CONSÉQUENCE, il est ordonné et statué par le conseil de la Municipalité de Batiscan et ledit conseil ordonne et statue par le présent règlement ce qui suit,

1. Titre et numéro du règlement

Le présent règlement est intitulé «Règlement modifiant le règlement de zonage». Il porte le numéro 112-2009.

2. Objet du règlement

Ce règlement modifie le règlement de zonage numéro 099-2008. Il a pour objet d'autoriser les habitations multifamiliales de 4 logements dans la zone 119-CR.

3. Habitation multifamiliale de 4 logements dans la zone 119-CR

La grille de spécifications de la zone 119-CR est modifiée par le remplacement du chiffre «2» par le chiffre «4» dans la case portant sur le nombre maximum de logement.

La nouvelle grille de spécifications de la zone 119-CR est annexée au présent règlement.

4. Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Adopté

Christian Fortin,
Maire

Josée Letiecq,
Directrice générale par intérim

AVIS DE MOTION : 9 novembre 2009
ADOPTÉ LE : 11 janvier 2010
ENTRÉE EN VIGUEUR : Conformément à la Loi

Il est proposé par YVES GAGNON, conseiller et appuyé par SOLANGE LEDUC PROTEAU, conseillère et résolu à l'unanimité des conseillers (6), que le conseil adopte le règlement numéro 112-2009 ayant comme objet de modifier le règlement de zonage numéro 099-2008.

